

Errata de *Cybercriminalité – Entre inconduite et crime organisé*

Préface :

M. Frédérick Gaudreau est maintenant au Service de la surveillance technologique de la Sûreté du Québec

À la page 13, au 3^e paragraphe :

La phrase :

« L'inclusion prochaine des pourriels dans **le Code criminel canadien** montre que la scène cybercriminelle est encore en constante évolution et que la séparation des usages problématiques des autres catégories n'est pas absolue sur une base temporelle. »

devrait se lire :

« L'inclusion prochaine des pourriels dans **la réglementation canadienne** montre que la scène est encore en constante évolution et que la séparation des usages problématiques des autres catégories n'est pas absolue sur une base temporelle. »